

## UNIVERSITE DE MONCTON

## SENAT ACADEMIQUE

REUNION DES 29 ET 30 MAI 1980

14H SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

## PRESENTS

M. MEDARD COLLETTE, PRESIDENT  
 M. BRIAN T. NEWBOLD  
 M. MARCEL SORMANY  
 M. JEAN-GUY RIOUX  
 PERE JEAN-GUY LACHANCE  
 M. BERNARD NADEAU  
 M. NORMAND ROY  
 M. LEONARD LEBLANC  
 M. LOUIS MALENFANT  
 MLLE MARIELLE PREFONTAINE  
 MME MARCELLE DUMONT  
 M. LEANDRE DESJARDINS  
 M. PIERRE PATENAUDE  
 M. FERNAND GIROUARD  
 MLLE LORRAINE BOURQUE

## PRESENTS

MME COLETTE MARTIN  
 M. JEAN-GUY FINN  
 MME ODETTE PELLERIN  
 MLLE MARIE-ELISA FERRAN  
 M. GILMEN SMYTH  
 M. GILLES E. NADEAU  
 M. VALOIS ROBICHAUD  
 PERE RENO-L. DESJARDINS  
 M. ALBERT LEVESQUE  
 M. RHEAL G. BERUBE  
 M. VICTOR ROSS  
 M. GILLES LONG, SECRETAIRE  
 M. YVES CHOUINARD, OBSERVATEUR  
 M. GERARD CORMIER, OBSERVATEUR

EXCUSES: GEORGE WYBOUW; FREDERIC GROGNIER; JEAN-YVES DAIGLE; ROBERT LAVOIE; FLORINE THERIAULT, OBSERVATRICE; ARMAND CARON, OBSERVATEUR.

ABSENTS: RAOUL DIONNE, GARY LONG, MICHEL THOUIN, JACQUES COUTURIER, PATRICE-ELOI MALLET,

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	3
2. CORRESPONDANCE .....	3
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-250280 .....	3
5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	4
6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL ACADEMIQUE	
6.1 REUNION DU CONSEIL ACADEMIQUE CAC-300480.....	5
6.2 REUNION DU CONSEIL ACADEMIQUE CAC-260380.....	7
7. RAPPORTS DES COMITES PERMANENTS DU SENAT	
7,1 COMITE SUPERIEUR DES ADMISSIONS .....	8
7.2 COMITES DES GRADES .....	8
7.3 COMITE DE L'EDUCATION PERMANENTE .....	9
7.4 COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES .....	10
7.5 COMITE D'APPEL .....	10

## TABLE DES MATIERES - SUITE

	PAGE
8.	RAPPORTS DES AUTRES COMITES
8.1	CONSEIL DE RECHERCHE ..... 10
8.2	COMITE DU COUTUMIER ..... 11
8.3	COMITES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE..... 11
8.4	COMITE SPECIAL - DEGREVEMENT DES COURS DE LA FEUM..... 12
8.5	COMITE SPECIAL - CHARGE MAXIMALE D'ENSEIGNEMENT ET REPARTITION DU NOMBRE DE PROFESSEURS ..... 12
9.	RAPPORTS DES DOYENS, DIRECTEURS D'ECOLES, ET DES DIRECTEURS DES SERVICES PEDAGOGIQUES
9.1	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN ..... 13
9.2	CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET ..... 14
9.3	EDUCATION PERMANENTE ..... 14
9.4	FACULTE DES ARTS ..... 15
9.5	FACULTE D'ADMINISTRATION..... 15
9.6	FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE..... 15
9.7	FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION..... 15
9.8	FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ..... 16
9.9	ECOLE DE DROIT..... 16
9.10	ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES..... 16
9.11	ECOLE DES SCIENCES INFIRMIERES..... 17
9.12	BIBLIOTHEQUE CHAMPLAIN ..... 17
10.	AUTRES
10,1	LETTRE DE M. ALBERT LEVESQUE ..... 17
10.2	AVIS DE MOTION (CGV-120480)..... 18
10.3	PROGRAMMES D'ETUDES DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION ..... 19
10.4	B.A. LIBRE: COURS DE PHILOSOPHIE ..... 20
10.5	INSCRIPTION AU CUM ..... 21
10.6	RAPPORT ANNUEL..... 21
10.7	NOMINATION D'UN RECTEUR..... 21
10.8	LE MOT "ACADEMIQUE" ..... 21
10.9	DATE DE LA COLLATION DES GRADES AU CUS ..... 22
10.10	DEPART DE MME HELENE BOUDREAU ..... 22
11.	PROCHAINE REUNION..... 22
12.	CLOTURE ..... 22

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 14h. L'heure d'ajournement est fixée à 18h.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme Annette LeBlanc, secrétaire du Secrétaire général.

**2. CORRESPONDANCE**

2.1 Lettre de Marielle Préfontaine proposant des modifications aux conditions d'admission de l'Ecole des sciences domestiques. Cette question est portée à la rubrique 6 de l'ordre du jour.

2.2 Lettre de Georges Wybouw motivant son absence.

2.3 Lettre de Léandre Desjardins précisant des corrections à être apportées au procès-verbal SAC-250280.

2.4 Lettre de Florine Thériault motivant son absence.

2.5 Lettre de Robert Lavoie motivant son absence.

2.6 Lettre de Huberte Richard au nom du Comité de gérontologie. Monsieur le secrétaire se demande si cette requête peut être entretenue puisqu'elle lui est parvenue hier.

Monsieur le Président suggère que ce document soit d'abord soumis au Conseil académique.

2.7 Lettre de Louis Malenfant proposant des modifications à la structure de la Faculté des sciences de l'éducation. Cette question sera débattue à la rubrique "AUTRES".

2.8 Lettre de Albert Lévesque contresignée par sept doyens/ directeurs, exprimant des inquiétudes relatives au budget consacré à la Bibliothèque Champlain. M. Lévesque demande que le contenu de sa lettre soit étudié à la rubrique 9 au moment de la présentation de son rapport.

2.9 Père Jean-Guy Lachance demande que les points suivants soient inscrits à la rubrique "AUTRES":

2.9.1 Question de la philosophie au B.A. libre;

2.9.2 Inscriptions au CUM;

2.9.3 Rapport annuel au mois de mai.

2.10 Lettre de Jean-Yves Daigle motivant son absence.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts énumérés ci-devant.

**4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-250280**

RESOLUTION 01-SAC-290580

Il est proposé par Reno-L. Desjardins appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le procès-verbal SAC-250280 soit adopté compte tenu des corrections suivantes."

Vote unanime ADOPTE.

CORRECTIONS

4.1 Résolution 05-SAC-250280

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Jean-Guy Finn que le 21ème paragraphe de la page 4 du Rapport du Conseil de recherche intitulé Faculté des études supérieures

et de la recherche soit modifié pour se lire comme suit:

Durant la période transitoire qui se terminera au 1<sup>er</sup> juillet 1981, les membres de ce Conseil devront chercher le meilleur mode de représentation des facultés/écoles et formuler une proposition à cet effet.

#### 4.2 Résolution 06-SAC-250280

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Jean-Guy Finn que le 3i<sup>ème</sup> paragraphe de la page 6 du Rapport du Conseil de Recherche intitulé Faculté des études supérieures et de la recherche soit modifié pour se lire comme suit:

7 - Le Conseil de recherche de la Faculté peut nommer des comités ad hoc et/ou permanents. De plus, il sera également chargé de recommander au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche la liste des professeurs-chercheurs.

#### 4.3 Résolution 07-SAC-250280

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Jean-Guy Finn que le 5i<sup>ème</sup> paragraphe de la page 6 (soit section C, alinéa 1), du Rapport du Conseil de Recherche intitulé Faculté des études supérieures et de la recherche soit modifié pour se lire comme suit:

C - Conseil des études supérieures

1 - Le Conseil des études supérieures de la Faculté a comme principale fonction d'administrer et de coordonner les programmes des 2e et 3e cycles offerts par l'Université. Il travaille en étroite collaboration avec les autres facultés et écoles ainsi qu'avec le Conseil de recherche.

### 5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

#### 5.1 Vice-recteur à l'enseignement

Le secrétaire explique que la résolution du Sénat demandant que le titre de vice-recteur à l'enseignement soit modifié pour devenir vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a été acheminée au Conseil des Gouverneurs. Un tel changement entraînerait un amendement à la Charte. Le Conseil des Gouverneurs fera une telle démarche lorsqu'il aura un certain nombre d'amendements à apporter à la Charte. En attendant, cela n'empêche nullement le titulaire de ce poste de s'occuper et d'enseignement et de recherche.

Pour ce qui est de l'appellation de cet organisme, le Comité conjoint du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs se penche sur cette question.

#### 5.2 Rôle du Comité conjoint

Selon le Père Lachance, le Comité conjoint s'approprie certains pouvoirs qui selon lui appartiennent au Sénat, tout particulièrement dans le domaine des programmes. La liste des priorités d'acceptation des nouveaux programmes relève, toujours selon le Père Lachance, des académiciens puisqu'ils sont plus au courant que les membres du Comité conjoint.

M. Victor Ross rappelle aux membres que puisque le Sénat a choisi de ne pas faire la planification académique, le Comité conjoint s'en occupe.

M. Léonard LeBlanc soulève que le Comité conjoint a été formé en vue de préparer la planification de cinq ans pour mai 1980.

### 5.3 Résolution 87-SAC-250280

Selon le Président, le Comité des programmes n'a pas procédé à l'étude demandée par la résolution 88-SAC-250280 parce que la résolution 87-SAC-250280 a réglé cette question.

La discussion reprend sur le rôle du Sénat et du Comité des programmes. Selon M. Newbold, le Sénat devrait lui-même dresser et justifier sa liste de priorités dans l'acceptation des nouveaux programmes.

M. Rhéal Bérubé suggère, quant à lui, de confier cette responsabilité au Comité des programmes.

M. Léandre Desjardins se demande comment il se fait que le Comité conjoint ne soumet pas de rapport aux sénateurs.

Mme Lorraine Bourque soutient que les sénateurs n'ont pas été informés de la situation financière difficile. Le sachant, ils en auraient certainement tenu compte. En somme, cette information manquait dès le départ.

M. Jean-Guy Rioux est d'avis que l'Université ne pouvait pas présenter 15 nouveaux programmes à la CESPM.

### 5.4 Résolution 16-SAC-250280

La Faculté des arts devait définir avec précision le niveau du cours FR-1886 et soumettre un syllabus détaillé à la présente réunion. Ce qui n'a pas été fait.

### 5.5 Résolution 89-SAC-250280

En rapport avec cette résolution, le Vice-recteur à l'enseignement a demandé au doyen de la Faculté des arts de faire préparer un test. La demande a été transmise au Département d'études françaises. Le Département a répondu qu'il voyait d'un mauvais oeil une telle demande étant donné, selon lui, que cela est contraire à la Convention collective.

M. Ross a répondu que le Département d'études françaises n'était pas placé pour juger le Sénat, une instance supérieure, et a demandé à nouveau qu'il prépare ledit test.

Selon M. Jean-Guy Rioux, il faudrait pouvoir disposer d'un test uniforme pour les trois Centres.

La Convention collective prévoit qu'un professeur qui a des lacunes en français doit se perfectionner.

Mme Odette Pellerin avance la possibilité de se servir du test d'évaluation du programme CAFE de l'Université de Montréal.

## 6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL ACADEMIQUE

### 6.1 Réunion du Conseil académique CAC-300480

Article 4.3 - Définition des termes "sciences humaines" et "humanités".

Père Desjardins n'est pas en mesure de soumettre son rapport.

Article 4.2 - Conditions d'admission de l'Ecole des sciences domestiques

RESOLUTION 02-SAC-290580

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Colette Martin

"Que lesdites conditions d'admission soient adoptées telles que proposées:

- A- Nouveau-Brunswick  
Avoir accumulé au moins 60% de moyenne sur les matières suivantes:
  - français 122 ou 121
  - maths 112 ou 111
  - maths 122\* ou 121\*
  - deux de biologie(122 ou 121)  
chimie (122 ou 121) ou physique (122 ou 121)
- B- Québec  
Avoir accumulé au moins 60% de moyenne sur les cours de mathématiques et les matières scientifiques au secondaire IV et V.
- C- Autres provinces  
Avoir une formation scientifique suffisante au jugement du Comité

\*Tout candidat n'ayant pas complété les maths 122 ou 121 devra s'inscrire au cours MA-1176. Ce cours sera comptabilisé comme cours au choix dans son programme d'études. "

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

Article 5.5.2 - "Sociolinguistique" et "Sociologie du langage"

RESOLUTION 03-SAC-290580

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Rhéal Bérubé

"Que les cours "Sociolinguistique" et "Sociologie du langage" soient créés."

En faveur 14 Contre 0 Abstentions 4 ADOPTE.

Article 5.5.4 - Programme pour infirmières autorisées

L'Ecole des sciences infirmières a repris le programme proposé au dernier Sénat académique; elle a apporté les modifications souhaitées à la rubrique "CLINIQUE". Ce qui a pour effet de ramener le programme de 71 à 69 crédits.

RESOLUTION 04-SAC-290580

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que les modifications apportées audit programme soient adoptées."

Vote Abstention 1 ADOPTE. Article

5.2 - Equivalences au détenteur du DEC RESOLUTION 05-SAC-290580

Après discussion, il est proposé par Norman Roy appuyé par Reno-L. Desjardins

"Que le maximum des équivalences accordé au détenteur du DEC

- 7 -

soit de deux semestres."

En faveur 19                      Contre 4              Abstentions 4                      ADOPTE.

Article 5.5.5 - Ecole de droit

RESOLUTION 06-SAC-290580

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Marcel Sormany

"Que les cours DR-1010 et DR-1011 soient fusionnés en un cours de 6 crédits. Il en est de même pour les cours DR-1013 et DR-1014, DR-1015 et DR-1016, DR-1023 et DR-1024."

En faveur 17                      Contre 4              Abstentions 2                      ADOPTE.

Article 5.5.6 - Education permanente

RESOLUTION 07-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Rhéal Bérubé

"Que les deux cours suivants soient créés:

- a) ED---- Problèmes liés à l'usage abusif de la drogue et de l'alcool (3 crédits).
- b) ED---- Usage abusif de la drogue et de l'alcool chez les jeunes (3 crédits)."

Vote                      Contre 2              Abstention 1                      ADOPTE.

Article 4.5 - Emission de diplômes

RESOLUTION 08-SAC-290580

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que le parchemin soit conféré à la collation des grades qui suit la session à laquelle le programme a été complété et qu'il porte la date officielle approuvée par le Sénat de ladite Collation des grades.

Après sanction du Comité des grades, que l'on indique sur le relevé de notes la date à laquelle l'étudiant a complété les exigences du grade."

Vote                                              Abstentions 2                                              ADOPTE.

6.2 Réunion du Conseil académique CAC-260380

Article 5.1 - Définition du grade d'associé

RESOLUTION 09-SAC-290580

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Jean-Guy Lachance

"Définition: le grade d'associé est décerné à l'étudiant qui a complété la première moitié d'un programme spécialisé, avec moyenne cumulative finale égale ou supérieure à 2.0, dans les disciplines où le Sénat a autorisé ce grade.

Que le Sénat n'autorise le grade d'associé que si la première moitié du programme spécialisé constitue un tout en soi."

En faveur 15                      Contre 1              Abstentions 8                      ADOPTE.

Article 6 - Abandon d'un cours

RESOLUTION 10-SAC-290580

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Reno-L. Desjardins

"Que l'on donne l'autorisation au doyen de donner la lettre

'Q' à l'étudiant qui abandonne un cours pour une raison exceptionnelle autre que l'échec prévu, et ce après la date limite fixée."

En faveur 20                      Contre 0                      Abstentions 4                      ADOPTE.

### 6.3 RESOLUTION 11-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Marcel Sormany

"Que les procès-verbaux CAC-260380 et CAC-300480 soient reçus."

Vote                                              unanime                                              ADOPTE. 7.

## 7. RAPPORTS DES COMITES PERMANENTS DU SENAT

### 7.1 Comité supérieur des admissions (Document XIII)

En présentant son rapport, le président du Comité décrit trois cas qui ont été réglés lors des quatre réunions tenues depuis le 1er juillet 1979. Il faut cependant apporter une correction dans le cas de l'étudiant "Y". Le mot "répétée" devrait se lire rejetée.

### RESOLUTION 12-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Marcel Sormany

"Que le rapport du Comité supérieur des admissions soit reçu."

Vote                                              unanime                                              ADOPTE.

### 7.2 Comités des grades (Document XV)

Article 1.1.1 - Le programme de baccalauréat en traduction et interprétation (B.T.I.)

Il est établi au consensus que le nombre requis de crédits est de 126 plus 6 crédits au besoin.

Article 1.1.3 - Cours de langue française dans les programmes de formation des maîtres

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation s'objecte à l'emploi du mot "inapplicables". Un membre insiste pour que désormais la date d'entrée en vigueur de tout nouveau règlement soit clairement indiquée.

Article 1.1.4 - Programmes de baccalauréat en enseignement

Le ministère de l'Education du Nouveau-Brunswick ne reconnaîtra plus pour fin de certification ces dits baccalauréats à compter du 1er juillet 1980.

Cependant, comme les étudiants à temps partiel ont dix ans pour compléter les exigences d'un baccalauréat, il est décidé que l'Université de Moncton ne décernera plus ces diplômes ou grades après le 1er juillet 1984.

Article 1.1.5 - Diplômes d'études supérieures en éducation (D.E.S.)

Pour les étudiants inscrits à l'Education permanente, le D.E.S. ne sera plus décerné à compter du 1er juillet 1981.

Article 1.2 - La cote "EX"

L'on rencontre trop souvent lors de l'étude des dossiers des cas d'étudiants qui ont été exemptés d'un ou plusieurs cours sans qu'un ou plusieurs cours le(les) remplace(nt).

Voilà pourquoi le Comité des grades se sent légitimé d'exiger dorénavant une justification écrite du responsable visé avant d'accepter une exemption; ce qui a l'heur de faire réagir plusieurs membres.

Article 1.3.1 - B.Ed. (1 an) - programme "B"

Demande est faite que la note indiquée au bas des programmes "A" et "C" dans l'annuaire soit également ajoutée au bas du programme "B".

Selon M. Bérubé, cette note a déjà existé et s'est évaporée au cours des années.

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Gilles E. Nadeau

"Que la note soit réactualisée."

Après discussion, la proposition est retirée.

L'on demande plutôt aux autorités de l'Education permanente et de la Faculté des sciences de l'éducation de se consulter et d'en arriver à une recommandation pour la prochaine réunion du Sénat.

Article 1.4 - Respect des délais

Voici quelques suggestions de nature à remédier à la situation:

- a) de recevoir les notes d'Education permanente plus tôt;
- b) de fixer l'échéancier suffisamment longtemps à l'avance, par exemple en janvier;
- c) que l'étudiant qui postule un grade en fasse la demande formelle.

NOTE: première page - CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Membres - Jean Nadeau: il faut lire étudiant et non pas "professeur".

deuxième page - CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN - premier paragraphe:

il faut lire 1er juillet 1979 au lieu de 1er juillet 1980.

RESOLUTION 13-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Brian T. Newbold

"Que le rapport des Comités des grades soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

7.3 Comité de l'Education permanente (Document XVIII)

CORRECTION

A la liste des membres du Comité, il faut ajouter le nom de Gary Long.

M. Rhéal Bérubé souligne l'importance d'assurer une bonne collaboration entre les trois Centres. Il commente ensuite brièvement les divers points discutés lors des réunions du Comité qu'il préside.

RESOLUTION 14-SAC-290580

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que le rapport du Comité de l'Education permanente soit reçu."

Vote Abstention 1 ADOPTE.



au CUM se sont poursuivies avec succès, en dépit des contraintes budgétaires qui sévissent dans toutes les agences subventionnaires.

Le nouveau doyen des études supérieures et de la recherche entrera en fonction le 1er juin 1980. Il aura à proposer l'organisation adéquate pour les études supérieures et la recherche.

Le Conseil de recherche a présenté un mémoire au CRSNG pour faire ressortir l'impact du programme de Développement régional pour l'Université de Moncton, ce qui a eu comme effet la poursuite dudit programme et, à compter de cette année, la possibilité de profiter du programme des attachés de recherche au même titre que les universités francophones du Québec. Ce programme accorde à la personne désignée un montant minimal de 20 000\$ pour au moins trois ans avec l'espoir qu'au bout des trois années, l'Université soit intéressée à intégrer cette personne au sein de son corps professoral.

#### RESOLUTION 16-SAC-290580

Il est proposé par Reno-L. Desjardins appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le rapport du Conseil de recherche soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

#### 8.2 Comité du coutumier (Document XIX)

Père Lachance présente son rapport, qu'il a dû préparer à la dernière minute faute de temps.

#### RESOLUTION 17-SAC-290580

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Pierre Patenaude "Que le rapport du Comité du coutumier soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

#### 8.3 Comités sur la situation linguistique (Documents VII et XVI)

Correction au Document XVI, page 2: au lieu de chacun des partis concernés on doit lire chacune des parties concernées.

M. Gilles Long précise d'abord que le document daté de février 1979 et qui circule sur le campus de Moncton n'a pas été sanctionné officiellement.

Chaque Centre universitaire dispose d'un comité tripartite sur la langue. Le Centre universitaire de Shippagan vient tout récemment de former lui aussi son propre comité. Au CUM et au CUSLM, les deux comités se réunissent très régulièrement.

Avant de proposer pour approbation un document au Sénat, il est essentiel de le raffiner et de le figoler au possible. Le CUM et le CUS se servent actuellement du document produit au CUM en février 1979 tandis que le CUSLM vient de produire son propre document.

Voici les démarches à venir:

- a) un membre de chaque Comité, c'est-à-dire, au total trois personnes, se réuniront très prochainement pour s'entendre sur un document;
- b) ledit document sera ensuite proposé aux trois comités concernés;

- c) une fois que les trois comités se seront entendus sur un document uniforme, il sera ensuite présenté au Sénat fort probablement à sa prochaine réunion.

Une discussion s'ensuit sur le mandat du Comité. En ce qui a trait à la résolution Thouin-Lavoie, l'on se rend compte que deux instances ont entrepris des démarches à ce propos: le Vice-recteur à l'enseignement d'une part et le Comité sur la situation linguistique du CUM d'autre part. Ce faisant, le Comité a-t-il dépassé sa juridiction?

Selon le Secrétaire général, une fois que les trois comités dont il est ici question auront en main un document officiel, approuvé par les instances concernées, ces possibilités d'affrontement seront peut-être évitées.

#### RESOLUTION 18-SAC-290580

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyée par Norman Roy

"Que, en ce qui a trait au Centre universitaire de Moncton, l'on demande aux deux parties dont il est question à l'article 31.01 de la Convention collective de se rencontrer pour participer aux modalités d'application des politiques linguistiques qui ont été votées lors du SAC-250280 (Résolution 89-SAC-250280)."

En faveur 17                      Contre 0                      Abstentions 5                      ADOPTE.

#### RESOLUTION 19-SAC-290580

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Fernand Girouard

"Que le rapport des Comités sur la situation linguistique soit reçu."

Vote                                              unanime                                              ADOPTE.

NOTE: Le CUSLM n'a pas présenté de rapport pour la raison suivante: le Comité tripartite sur la langue du CUSLM a déjà révisé le document de février 1979. Ce document ne pouvait pas être présenté au Sénat d'aujourd'hui. Il servira pour l'étude décrite en a).

#### 8.4 Comité spécial - dégrèvement des cours de la FEUM

Le Secrétaire général a récemment demandé à la secrétaire générale de la FEUM de convoquer la première réunion. Le comité est composé comme suit: Mme Agathe Arsenault, secrétaire générale de la FEUM; M. Mario Thériault, directeur aux affaires académiques de la FEUM; M. John Sichel, professeur; M. Roland Viger, professeur; M. Harley d'Entremont, vice-doyen de la Faculté des sciences sociales; M. Roger Chenard, vice-doyen de la Faculté d'administration.

#### 8.5 Comité spécial - charge maximale d'enseignement et répartition du nombre de professeurs (Document XVII)

##### CORRECTION

Page 1, 3e ligne: au lieu de recommandation 85, il faut lire recommandation 35.

Mme Colette Martin fait lecture du rapport. A noter qu'un rapport minoritaire est également soumis par M. Jean-Guy Finn, membre dudit Comité. Le rapport de M. Finn, que vous trouverez en dernière page, doit subir une correction. Au deuxième paragraphe, dernière ligne, il faut lire raffiner.

Une longue discussion s'ensuit. Les principaux sujets abordés: la consultation des Centres d'Edmundston et de Shippagan; l'intégration de l'Ecole de droit dans le budget de l'Université; les programmes que le Sénat considère prioritaires; les critères devant sous-tendre l'établissement des priorités.

## RESOLUTION 20-SAC-290580

Il est proposé par Colette Martin appuyée par Marielle Préfontaine

"Que la recommandation 1 de la page 5 soit adoptée.

1. Que l'administration de l'Université de Moncton annonce à la collectivité universitaire ses intentions en ce qui touche la situation financière de l'institution:

- a) en faisant état de la situation présente pour l'ensemble de l'Université en incluant les trois campus et en indiquant la répartition des ressources aux différents postes de dépenses: les frais d'administration et services auxiliaires administratifs et de soutien et les services para-académiques et académiques;
- b) en indiquant les mesures présentement considérées pour corriger la situation, s'il y a lieu."

En faveur 15                      Contre 2                      Abstentions 6                      ADOPTE.

Il est ensuite proposé par Colette Martin appuyée par Marielle Préfontaine

"Que la recommandation 3 de la page 5 soit adoptée."

Cette proposition est ensuite retirée.

Un sous-comité est formé dans le but d'étudier la proposition du Sénat spécial relative à la charge maximale d'enseignement et à la répartition du nombre de professeurs.

Composition du comité: -Vice-recteur à l'enseignement du CUM -Vice-recteur à l'administration du CUM -Directeur des services pédagogiques du CUS  
-Directeur des services pédagogiques du CUSLM  
-Mme Colette Martin, présidente du comité spécial

## RESOLUTION 21-SAC-290580

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marcel Sormany

"Que le document intitulé 'Rapport du comité ad hoc pour l'étude de la politique budgétaire. Charges maximales d'enseignement et répartition du nombre de professeurs' soit référé au Conseil académique, mais qu'un travail de préparation soit fait par le comité qui vient d'être formé."

Vote                                      Abstention 1                                      ADOPTE.

## RESOLUTION 22-SAC-290580

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Colette Martin

"Que le rapport du Comité spécial relatif à la charge maximale d'enseignement et à la répartition du nombre de professeurs ainsi que le rapport minoritaire soient reçus."

Vote                                      unanime                                      ADOPTE.

## 9. RAPPORTS DES DOYENS, DES DIRECTEURS D'ÉCOLES, ET DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

### 9.1 Centre universitaire de Shippagan (Document XVIII)

M. Bernard Nadeau, dsp, présente son rapport. Il fait ressortir le travail effectué au cours de l'année qui se termine, tant sur le plan des études que des activités



## 9.4 Faculté des arts

NOTE: le secrétaire n'a reçu aucun rapport écrit.

M. Pierre Patenaude suggère qu'on inscrive au compte rendu que les sénateurs regrettent qu'il n'y ait pas de rapport en provenance de la Faculté et qu'il s'agit là d'une anomalie.

## 9.5 Faculté d'administration (Document XI)

Voici les commentaires faits par le doyen, M. Norman Roy.

Les tableaux statistiques de son rapport démontrent que les charges sont lourdes à la Faculté d'administration.

Le doyen soulève le fait que sa Faculté n'a pas encore réussi à avoir son représentant au Conseil de recherche de l'Université. L'observateur nommé suite à une résolution du Sénat n'a pas été convoqué aux réunions pendant lesquelles on a accordé les subventions pour l'année 1980-81.

A la rubrique "Services à la collectivité", il y aurait lieu d'ajouter

- a) la revue du Conseil économique acadien;
- b) le service d'impôt.

Certains membres sont d'avis que le Centre de recherche en sciences administratives devrait plutôt s'appeler un groupe de recherche.

## RESOLUTION 26-SAC-290580

Il est proposé par Norman Roy appuyé par Colette Martin

"Que le rapport du doyen de la Faculté d'administration soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

## 9.6 Faculté des sciences et de génie (Document X)

Le doyen, M. Léonard LeBlanc, présente son document dans lequel il souligne les points relatifs au nombre d'inscriptions, au corps professoral, et aux programmes offerts. Il fait remarquer que, pour la première fois, l'Université décernait à la collation des diplômes 1980 le grade de maîtrise ès sciences en biologie.

Il commente également les activités de recherche de sa Faculté ainsi que celles des professeurs. Exemple: congrès, etc...

## RESOLUTION 27-SAC-290580

Il est proposé par Colette Martin appuyée par Léonard LeBlanc

"Que le rapport du doyen de la Faculté des sciences et de génie soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

## 9.7 Faculté des sciences de l'éducation (Document XII)

## CORRECTION

page 3: au lieu de Les programmes suivants se terminent en juin "1980", il faut lire 1984.

NOTE: Les chiffres indiqués à la page 1 pour les étudiants diplômés de l'Education permanente doivent être omis pour le moment puisqu'ils ne concordent pas avec ceux du rapport de l'Education permanente.

Le doyen, M. Louis Malenfant, explique ensuite la restructuration proposée par sa Faculté.

RESOLUTION 28-SAC-290580

Après discussion, il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Lorraine Bourque

"Que les structures proposées par la Faculté des sciences de l'éducation soient soumises au Conseil académique pour étude, en vue d'une proposition formelle au prochain Sénat académique."

Vote unanime ADOPTE.

9.8 Faculté des sciences sociales (Document XIV)

Le doyen, M. Léandre Desjardins, souhaiterait qu'un comité d'étude se penche sur le problème du nombre peu élevé d'étudiants "gradués", ce qui empêche les professeurs de faire une grande "quantité" de recherche.

RESOLUTION 29-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé Marcel Sormany

"Que le rapport du doyen de la Faculté des sciences sociales soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

9.9 Ecole de droit (Document III)

Le doyen, M. Pierre Patenaude, fait ses commentaires à propos des rubriques suivantes:

- la collection juridique
- le nouveau programme de transfert pour les détenteurs d'une licence en droit civil
- les activités des professeurs de son Ecole
- la mise sur pied d'un Conseil de faculté en septembre prochain

RESOLUTION 30-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le rapport du doyen de l'Ecole de droit soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

9.10 Ecole des sciences domestiques (Document IV)

Dans son rapport, Mlle Marielle Préfontaine, directrice, fait ressortir les points importants relatifs à l'enseignement, à la recherche, au rayonnement à l'extérieur. Elle commente également le projet de planification académique 1978-1983.

RESOLUTION 31-SAC-290580

Il est proposé par Colette Martin appuyée par Marcelle Dumont

"Que le rapport de la directrice de l'Ecole des sciences domestiques soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

## 9.11 Ecole des sciences infirmières (Document II)

La directrice de l'Ecole, Mme Marcelle Dumont, présente d'abord les statistiques pour l'année 1979-80. Elle parle ensuite des activités du personnel de son Ecole au cours de l'année qui se termine.

Mme Dumont s'inquiète du fait qu'on ait diminué le nombre de crédits obligatoires de 77 à 67 et craint de ne pouvoir satisfaire aux exigences d'accréditation lorsque viendra le moment pour son Ecole d'être évaluée.

Une discussion s'engage ensuite sur la question du Certificat en gérontologie. Selon M. Ross, la gérontologie relèvera de la Faculté des sciences sociales pour l'instant.

## RESOLUTION 32-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le rapport de la directrice de l'Ecole des sciences infirmières soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

## 9.12 Bibliothèque Champlain (Document 6)

M. Albert Lévesque présente le rapport des activités de la Bibliothèque Champlain pour l'année 1979-80. La discussion s'oriente rapidement sur les fonds consacrés à la Bibliothèque.

M. Collette fait remarquer que le pourcentage des salaires à la Bibliothèque Champlain est plus élevé que dans les bibliothèques d'autres universités de même taille.

## RESOLUTION 33-SAC-290580

Il est proposé par Albert Lévesque appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que le rapport du Bibliothécaire en chef soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

**10. AUTRES**

## 10.1 Lettre de M. Albert Lévesque

Selon M. Lévesque, le coût des livres augmente d'année en année de façon galopante. Il suggère que l'Université accepte un déficit à la Bibliothèque quitte à le combler par une campagne de financement pour augmenter le budget de la Bibliothèque.

M. Ross fait remarquer que l'Université a quand même augmenté le budget accordé à l'enseignement et à la recherche non subventionnée.

Selon M. Patenaude, il faudrait lancer une campagne de financement à l'échelle nationale.

M. Collette se dit tout à fait d'accord avec cette idée et espère que le prochain recteur y verra.

Pour sa part, M. Léonard LeBlanc voudrait qu'on explore la possibilité de trouver des fonds ailleurs. Pour ce faire, il suggère une rencontre entre les doyens et les administrateurs afin de décider comment aller chercher lesdits fonds.

## RESOLUTION 34-SAC-290580

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Pierre Patenaude

"Que la recommandation de l'assemblée des doyens (qui ont contresigné la lettre de M. Albert Lévesque) soit étudiée par l'assemblée du comité de la Bibliothèque et les administrateurs du CUM dans les meilleurs délais."

Vote Abstention 1 ADOPTÉ.

## 10.2 Avis de motion (CGV-120480)

M. le Président informe les sénateurs que trois avis de motion intéressant tout particulièrement les membres du Sénat ont été déposés à la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs. Il s'agit des articles suivants:

## Article 37:

Le texte modifié, Article 37, se lirait comme suit:

Art. 37: Elections et durée du mandat --- Les membres du Sénat académique ont un mandat de deux ans; les mandats se terminent le 30 juin. Les élections se font pendant l'année académique, selon les procédures adoptées par le Conseil des Gouverneurs. Il ne peut y avoir de substitution d'un membre au Sénat académique, ou à l'exécutif de cet organisme (Conseil académique).

Cessent de faire partie du Sénat académique:

- les membres dont le Sénat académique constate par résolution la révocation par le groupe qui les a élus au cours d'une assemblée du groupe et à la suite d'une résolution appuyée par la majorité des membres du groupe;
- les membres du Sénat académique qui perdent la fonction leur donnant droit de siéger au Sénat;
- les membres dont la démission, présentée par écrit au secrétaire général, est acceptée par le Sénat académique;
- les membres dont le Sénat académique est informé de la démission par l'organisme qui les a nommés et qui a reçu et accepté cette démission.

Dans le cas des postes pourvus par élection, à moins que l'organisme concerné n'en décide autrement, les successeurs des personnes cessant d'être membre du Sénat pour les raisons énumérées ci-dessus sont élus pour la durée non écoulee du mandat de leur prédécesseur.

## Article 43 (2) :

Le Comité supérieur des admissions. Chaque centre universitaire est doté d'un comité supérieur des admissions qui a l'autorité finale sur l'admission de nouveaux étudiants et la réadmission des anciens.

Il se compose des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son représentant en qualité de président.
- Le vice-recteur à l'enseignement ou le directeur des services pédagogiques, selon le cas.
- Le responsable des admissions du centre.
- Le directeur du département de la Vie étudiante du centre.
- \*- Un doyen ou chef de secteur nommé par le Sénat.

- \* - Un étudiant nommé par l'Association des étudiants du centre universitaire.
- \* - Un professeur nommé par l'Association des professeurs.

Advenant qu'un membre d'office du Comité supérieur des admissions ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant.

(\*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut.

Article 43(6):

Chaque Centre universitaire est doté d'un comité d'appel qui examine les griefs des étudiants qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estiment avoir été traités injustement et lésés dans leurs droits sur le plan académique.

Il se compose pour le Centre universitaire de Moncton des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son délégué en qualité de président.
- Le vice-recteur à l'enseignement.
- Le registraire comme secrétaire.
- Le directeur du département de la Vie étudiante.
- \*- Un doyen nommé par le Sénat académique.
- \*- Un professeur nommé par l'Association des professeurs.
- \*- Deux étudiants nommés par la Fédération des étudiants.

Pour les Centres universitaires de Shippagan et Saint-Louis-Maillet, la composition du comité est la même (mutatis mutandis).

Advenant qu'un membre d'office du comité d'appel ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant.

(\*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut.

Les membres se montrent d'accord avec ces modifications aux trois articles précités.

### 10.3 Programmes d'études de la Faculté des sciences de l'éducation

#### RESOLUTION 35-SAC-290580

Il est proposé par Louis Malenfant appuyé par Lorraine Bourque

"1. Aux programmes du B.Ed. Préscolaire-élémentaire 1er cycle et B.Ed. Élémentaire:

- à la ligne "un parmi: histoire, géographie, économie", ajouter:(un cours terminal).
- à la ligne "un parmi: physique, chimie ou biologie", ajouter:(un cours terminal).

## 2. Au programme du B.Ed. Secondaire:

- à la ligne "trois sujets à choisir en fonction de la discipline que l'on désire enseigner", ajouter: (trois cours terminaux).

## 3. Au programme du B.Ed. Commerce:

- 1) Finissants du cours "académique":
  - à la ligne "deux sujets au choix", ajouter: (deux cours terminaux).
- 2) Finissants du cours "commercial":
  - à la ligne "comptabilité ou sténographie (selon que l'on désire enseigner)", ajouter: (un cours terminal).
  - à la ligne "dactylographie", ajouter: (un cours terminal).

## 4. Au programme du B.Ed. Arts industriels:

- à la ligne "une science", ajouter: (un cours terminal).
- à la ligne "un sujet au choix", ajouter: (un cours terminal).

## 5. Au programme du B.Ed. Education spéciale:

- à la ligne "un sujet libre", ajouter: (un cours terminal).

## 6. Au programme du B.E.P.:

- à la ligne "Biologie et chimie 122", ajouter: "ou physique 122".

Vote

Abstention 1

ADOPTE.

## 10.4 B.A. Libre: cours de philosophie

Père Lachance soulève une contradiction entre le procès-verbal du Sénat de février 1979 et celui du mois d'août 1979.

Le Sénat de février 1979

A la dernière résolution de la page 14, il est dit ceci: "obtenir au moins 66 des 126 crédits en matière enseignée à la Faculté des arts, dont 12 crédits obligatoires en français et 6 crédits obligatoires en philosophie ou en sciences religieuses".

Le Sénat du 21 août 1979

A la page 19, à l'article 15 B, il est dit ceci:

- "1) Tout programme conduisant au B.A. devra contenir:
- a) trois crédits d'introduction à la philosophie en première année;
  - b) trois crédits options en philosophie ultérieurement dans le programme."

## RESOLUTION 36-SAC-290580

Afin de régulariser et de clarifier cette situation, il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Marcel Sormany

"Que l'article 15-B 1) se lise désormais comme ceci:

Tout programme conduisant au B.A., sauf le B.A. Libre, devra contenir:

- a) trois crédits d'introduction à la philosophie en première année;

b) trois crédits options en philosophie ultérieurement dans le programme."

En faveur 11                      Contre 4                      Abstentions 4                      ADOPTE.

Ce qui signifie en pratique que la résolution adoptée au Sénat de février 1979 concernant le B.A. Libre demeure intacte, c'est-à-dire que l'étudiant peut choisir six crédits obligatoires en philosophie ou en sciences religieuses.

#### 10.5 Inscription au CUM

Père Lachance soulève le cas d'un étudiant du CUSLM qui a fait une demande d'admission au CUM et à deux autres universités de l'extérieur. Suite à la réponse reçue du CUM, le candidat a choisi d'aller à une université de l'extérieur parce qu'il se voyait créditer un plus grand nombre de cours.

Il suggère qu'on fasse du "marketing" pour faciliter la tâche des étudiants en provenance du Nord qui veulent transférer au Centre universitaire de Moncton.

Il cite en exemple la Faculté d'administration qui délègue son doyen et son vice-doyen au CUSLM pour faciliter le transfert des étudiants.

#### 10.6 Rapport annuel

Puisque l'année universitaire ne se termine qu'à la fin juin, l'on demande de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question de la date de présentation des rapports annuels.

#### 10.7 Nomination d'un recteur

A la suite d'une question d'un sénateur, M. Collette informe les membres que le Comité de sélection s'est penché sur plusieurs candidatures mais n'a pas encore trouvé la personne "idéale".

Puisqu'il avait déjà été proposé que le Sénat académique soit consulté sur le choix du recteur, une discussion s'ensuit sur la possibilité d'aller "chercher" M. Gilbert Finn. A noter que M. Finn n'a pas posé sa candidature.

Plusieurs sénateurs en provenance des trois Centres universitaires interviennent pour dire que cette démarche serait certainement la bienvenue.

#### RESOLUTION 37-SAC-290580

Il est proposé par Louis Malenfant appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat manifeste au Comité de sélection son appui à la candidature de M. Gilbert Finn."

Vote                                      Abstentions 2                                      ADOPTE.

M. Jean-Guy Finn demande que la raison de son abstention soit inscrite au compte rendu: il s'abstient parce que des liens de parenté l'unissent à M. Gilbert Finn.

#### 10.8 Le mot "académique"

M. le secrétaire a consulté des lexiques et au dernier Comité exécutif a présenté un document qui recommandait qu'en autant que faire se peut, que le mot académique soit remplacé par le mot universitaire.

10.9 M. Jean-Guy Rioux demande que la question de la date fixée pour la collation des grades au CUS soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil académique.

10.10 Départ de Mme Hélène Boudreau

L'on sait que Mme Boudreau a agi comme secrétaire du recteur depuis la création de l'Université de Moncton en 1963.

RESOLUTION 38-SAC-290580

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Rhéal Bérubé

"Que le Sénat fasse une motion de félicitations et de bonne retraite à Mme Hélène Boudreau."

Vote

unanime

ADOPTE.

11. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 12 novembre 1980 à 14h.

12. **CLOTURE**

La séance est levée à 17h.

Médard Collette, président

Gilles Long, secrétaire